

Le Délégué général

Monsieur Housseyni HOLLA
Directeur
ATIH
117 boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON cedex 03

Paris, le 02 décembre 2013

N.Réf. GV/RC/FM/MM/13-411

Objet : Classification SSR

Monsieur le Directeur,

De nombreux travaux ont été engagés ces dernières années sur le modèle de financement du secteur des soins de suite et de réadaptation.

L'ATIH a construit une classification que les professionnels utilisent quotidiennement. Dès juin 2012, la FHF a émis des réserves sur cette classification en GME et a alerté l'ATIH de ses insuffisances. Plusieurs réunions de travail sur ce sujet ont permis de cibler les informations à enrichir. Des évolutions devaient être apportées en fin d'année et présentées aux fédérations.

Aujourd'hui, la FHF n'a pas connaissance des travaux en cours et des modifications qui sont susceptibles d'être apportées. Or, la DGOS attend des fédérations un positionnement sur le modèle de financement du secteur. Sans information précise sur l'évolution de la classification, la FHF ne peut soutenir un modèle pénalisant l'ensemble du secteur public des soins de suite et de réadaptation.

C'est pourquoi, la FHF renouvelle sa demande d'une classification intégrant les observations des acteurs du terrain et notamment une meilleure prise en compte de la dépendance, du secteur pédiatrique et gériatrique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gérard VINCENT